

Former le médecin généraliste à la prise en charge des fumeurs



MÉDECINS

Programme coordonné par le D^r Ivan Berlin
<http://cvscience.aviesan.fr/cv/1792/ivan-berlin>
et le P^r Bertrand Dautzenberg

Contenu

Enjeu majeur de santé publique, le tabagisme est un facteur de risque très important pour un grand nombre de maladies et la première cause de mortalité évitable.

Des rapports récents ont pointé l'insuffisance de l'investissement en France pour réduire la prévalence et l'incidence du tabagisme par rapport à son coût pour la société.

Les médecins généralistes étant placés en première ligne dans cette lutte contre la cigarette, ce programme a été conçu tout particulièrement pour eux par une équipe d'experts, afin de les outiller dans leur pratique professionnelle au quotidien.

Avec Anne-Laurence Le Faou, Henri-Jean Aubin, Daniel Thomas et Alexandre Duguet

Méthode HAS suivie

Formation distancielle, le médecin s'inscrit dans l'une des six sessions programmées et se connecte : il dispose ainsi d'1 mois pour suivre le programme accessible sur notre plate-forme pédagogique.

Choisissez bien votre ODP

Le programme DPC n° 93482000016 « Former le médecin généraliste à la prise en charge des fumeurs » s'inscrit dans les DPC réglementaires et vaut obligation de DPC pour l'année 2020.

Public visé


Ce DPC s'adresse aux médecins généralistes salariés et/ou libéraux.

Inscription à retourner

Département de FMC-Sorbonne Université
Boîte courrier 1520
4 place Jussieu
75252 Paris Cedex 05

Contact
Jean-Paul Rerzki: 01 44 27 50 58
jean-paul.rerzki@sorbonne-universite.fr
Malika Achili: 01 44 27 69 81
malika.achili@sorbonne-universite.fr

Programme DPC médecins:
n° 93482000016

 6 heures en distanciel.
Choisir l'une des 5 sessions proposées ci-dessous (chaque session vous permet de suivre le programme sur une durée d'1 mois)

2020

- S1, du 1^{er} au 31 juillet
- S2, du 1^{er} au 31 août
- S3, du 1^{er} au 30 septembre
- S4, du 1^{er} au 31 octobre
- S5, du 1^{er} au 30 novembre
- S6, du 1^{er} au 31 décembre

Financement

- Pour les libéraux: ce DPC est financé par l'ANDPC et chaque participant inscrit percevra l'indemnisation en vigueur en 2020.
- Pour les médecins salariés ou hospitaliers, nous consulter.

Nom: Nom de naissance: Prénom: Date de naissance:

Adresse professionnelle:

CP: Ville:

Tél. prof: Portable: E-mail:

N° RPPS: N° ADELI: Spécialité:

Statut: + de 50 % d'activité libérale salarié/hospitalier mixte

Pour confirmer ma présence, si je suis libéral:

- Je crée mon profil sur le site www.mondpc.fr et
 Je m'inscris en ligne au programme DPC avec le n° 93482000016
(Former le médecin généraliste à la prise en charge des fumeurs)